

Comité de Programmation LEADER Ardèche³
Relevé de décisions du Comité de programmation
N°12 du 13/06/2017 à Pranles

Membres publics :

- Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche : Lorraine CHENOT, Agnès HOCQUET, Dominique ALLIX ;
- Pays de l'Ardèche Méridionale : Georges FANGIER, Hervé OZIL ;
- Syndicat Mixte Centre Ardèche : Roland ROUCAUTE, Alain SALLIER, Bernard PICCOTTI ;
- Communauté de communes : Robert VIELFAURE.

Nombre de présents : 9

Nombre de votants : 8

Membres privés :

- Conseils Locaux de Développement : Renzo CATTANEO ;
- Plateforme Initiative Ardèche méridionale : Alain CHARROUD ;
- Association des Sylviculteurs d'Aubenas et de la Montagne : Jean-Louis TESTUD ;
- Gérant de la SARL Terre Adélice / Association AMESUD : Bertrand ROUSSELLE, Nicole KOPP ;
- Expert en formation : Frédéric GOLBERG ;
- Experte en patrimoine naturel / Association Méz'Art : Laurence JULLIAN, Hubert-Marie PITEUX ;
- Association l'Enfant bleue: Delphine HERRMANN ;
- Expert en économie culturelle : Bernard DUFLAU ;
- Fondation du Patrimoine : Franck DE PIERREFEU ;
- Collectif Pétales 07 : Marie SIMON ;
- Association Savoirs de Terroirs : Bertrand ROYER.

Nombre de présents : 13

Nombre de votants : 11

Membres excusés :

- Pays de l'Ardèche Méridionale : Pascal WALDSCHMIDT, Edmond FARGIER ;
- Communauté de communes : Catherine FAURE ;
- Conseils Locaux de Développement : Marcel HUDELLOT ;
- Initiative 26.07 : Michel CAHEN ;
- Groupement des Sylviculteurs des Cévennes Ardéchoises : Gaston JAMBOIS ;
- Agri Bio Ardèche / Chambre d'Agriculture : Lynda BOUET, Christel CESANA ;
- Mémoire d'Ardèche et Temps Présent : Pierre LADET ;
- Association SOS Racisme : Gaëlle LANCIEN ;
- Collectif économique des commerçants de Saint-Agrève : Valérie CARETTE ;
- Collectif les Atypiks : Lisa GIMENEZ.

Membres invités :

- Autorité de Gestion, Conseillère régionale : Sandrine GENEST.

Membres « Jeunesse et gouvernance » :

- Julien SUEUR.

Invités et techniciens présents :

- Autorité de Gestion : Antonin DELISLE ;
- Service unifié LEADER : Elisa JAFFRENNOU, Marthe BABAY, Isabelle MILLET, Pascale LIOUTIER, Richard BONIN.

La séance débute à 18h00.

1) Vérification du double-quorum

Pour ce Comité de programmation, 22 membres sont présents. Parmi eux, 19 membres, dont 11 membres privés, prennent part au vote (soit le titulaire s'il est présent ou le suppléant en l'absence du titulaire).

Le double quorum (au moins 12 membres votants sont présents, dont au moins la moitié de membres privés) est donc respecté.

Un membre privé part en cours de séance. Le double quorum est toujours respecté.

2) Accueil des membres

Deux nouveaux membres du Comité de programmation, titulaires du Syndicat mixte Centre Ardèche sont accueillis :

- Bernard PICCOTI ;
- Roland ROUCAUTE.

3) Agenda du GAL

Date des Comité de programmation 2nd semestre 2017	Jeudi 14 septembre à 18h00
	Lundi 6 novembre à 18h00
	Lundi 11 décembre à 18h00

Date des journées banalisées pour les auditions	Lundi 10 juillet après-midi
	Vendredi 13 octobre
	Lundi 13 novembre

Objet	Dates
Sessions d'information collectives pour les porteurs de projets et acteurs du territoire	Mardi 27 juin de 17h30 à 20h à Thueyts Jeudi 21 septembre de 9h30 à 12h sur la Montagne ardéchoise
Réunion du réseau des acteurs de l'urbanisme Ardèche³	Jeudi 6 juillet matin
Atelier « coopération transnationale »	Fin août – début septembre
Etats généraux de la jeunesse (programme AJIR)	Samedi 21 et dimanche 22 octobre
GAL (plénière) : urbanisme rural exemplaire	Vendredi 10 novembre de 14h à 20h en Centre Ardèche (29 septembre 2017)

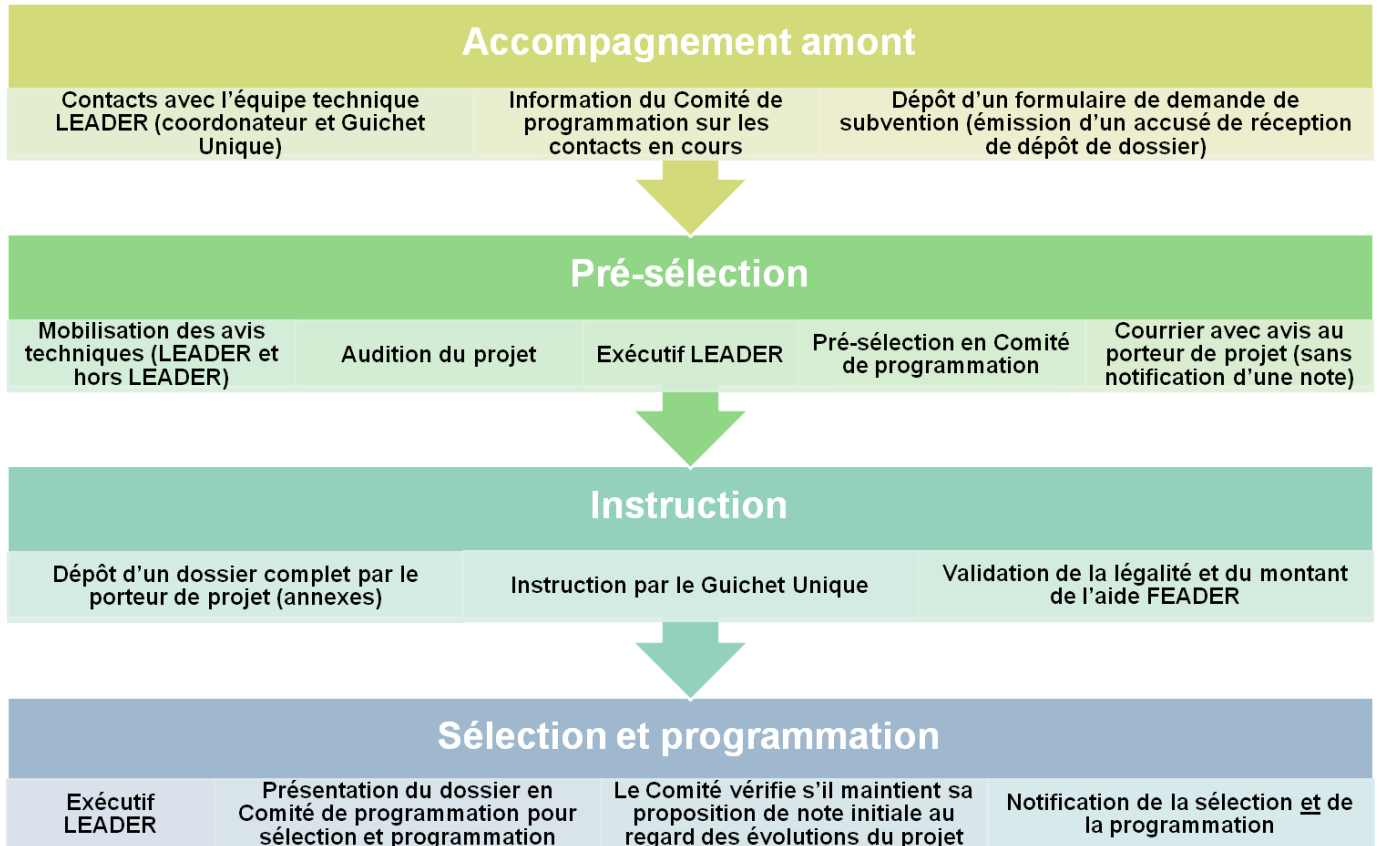
4) Retour sur le dossier « Université Territoriale d'Entreprises » 2017

Compte tenu notamment de l'arrivée d'un nouveau directeur, il est proposé de reporter ce point au prochain Comité de programmation.

5) Point sur l'évolution du circuit de sélection des dossiers

Après rappel du circuit de sélection des dossiers tel qu'il fonctionne aujourd'hui et partage des constats à l'issue des 6 premiers mois de fonctionnement, les membres :

- échangent sur les améliorations possibles ;
- valident le schéma de décision et d'accompagnement des projets LEADER ci-après pour une phase test sur les 6 prochains mois ;
- souhaitent que les projets présentés en pré-sélection et n'aboutissant pas en sélection/programmation, fassent l'objet d'une information en Comité de programmation.



6) Décisions :

- **Modifications de la convention** entre la Région Auvergne Rhône-Alpes, Autorité de Gestion (AG) du FEADER 2014-2020, le Groupe d'Action Locale (GAL) Ardèche³, le Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche, structure porteuse du GAL, et l'Agence de Services et de paiement :
 - *Validation de l'avenant n°1 à la convention*

Les modifications nécessitant la mise en place d'un avenant à la convention (*voir note du dossier de séance*) sont présentées.

Suite à la demande de précision d'un membre sur la composition du réseau des acteurs de l'urbanisme Ardèche³, un diaporama de présentation de ce dernier est joint au présent compte-rendu.

Les membres valident à l'unanimité le projet d'avenant N°1 et de ses annexes sous réserve de validation de l'Autorité de Gestion et de l'ASP, le cas échéant sur la modification de la fiche-action 6 du programme. L'avenant N°1 prendra effet à compter de la validation par le Comité de programmation, à savoir le 13/06/2017.

- *Validation de la modification de la Composition du Comité de programmation*

Suite aux évolutions de la composition du Comité de programmation, les membres valident la nouvelle composition qui sera notifiée à l'Autorité de Gestion.

- **Appels à projets :**

- *Présentation et validation de l'appel à projets « 5.2 : Emergence de modèles économiques et d'appui à l'entrepreneuriat innovants »*

Suite à la présentation par Bertrand ROUSSELLE de l'appel à candidatures, les membres demandent des précisions sur :

- L'effet levier de l'aide LEADER au vu de l'enveloppe allouée à l'appel à candidatures : il est précisé que LEADER a vocation à donner un coup de pouce (incitation) à des acteurs économiques qui innovent, et par la même à donner envie à d'autres d'innover ;
- La typologie des projets qui seront soutenus : ces derniers pourront autant relever de l'économie classique que de l'économie collaborative par exemple ; ce qui est importante est qu'ils innovent toute en répondant à un besoin du territoire.

Les membres valident à l'unanimité l'appel à candidatures tel que présenté ; il devra encore faire l'objet de modifications conformément aux remarques de l'Autorité de gestion. Il sera diffusé une fois la validation de l'Autorité de gestion obtenue.

- *Présentation et validation des principes de l'appel à projets « 6.1 : Soutien aux projets labellisés par les jeunes » et de l'appel à candidatures « 6.2 : Soutien aux projets en faveur de la jeunesse »*

Depuis le dernier Comité de programmation du 28 mars 2017, l'atelier « jeunesse et gouvernance » s'est réuni. Il a permis d'avancer avec les jeunes sur :

- la grille de sélection de l'appel à projets 6.1 ;
- l'identité graphique de l'appel à projets 6.1.

Grâce à ce travail, le GAL a été en mesure d'identifier des lignes de partage entre les sous-actions 6.1 et 6.2 (notamment à travers les modalités de sélection, les modalités financières et la temporalité). Ces lignes de partage ont été intégrées dans le projet d'avenant n°1 (et plus précisément dans la fiche-action n°6). Dès lors que l'avenant aura été validé par l'Autorité de gestion, les appels à projets seront soumis pour validation aux membres du Comité de programmation :

- soit par consultation écrite en juillet,
- soit lors du prochain Comité de programmation du 14 septembre 2017.

- **Examen des demandes de subventions :**

- Pré-sélection de 2 dossiers : dossiers auditionnés mais non complets à ce jour (*cf. liste, fiches-opérations et état d'avancement financier ci-joints*) ;
- Procédure de sélection de 7 dossiers de demande de subvention (*cf. liste, fiches-opérations et état d'avancement financier ci-joints*)
- Programmation de 6 dossiers (*dossiers ayant déjà été sélectionnés précédemment ; cf. liste ci-jointe*)

- Examen des dossiers en pré-sélection

Fiche action	Sous action	Intitulé	Bénéficiaire	Coût total	FEADER prévisionnel	Observations
2	1	Développement d'une filière de bois éthique et de proximité	Collectif Bois 07	42 116,42 €	26 954,51 €	<p>Les membres s'interrogent sur les points suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Capacité financière de l'association à porter ce projet, - Articulation avec les autres acteurs (CRPF, acteurs de la formation, contact avec les propriétaires), - Capacité à consolider économiquement et à transférer le projet au-delà de LEADER : les membres préconisent la réalisation de bilans d'étape réguliers. <p>Ils soulèvent l'intérêt du projet comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Démarche innovante proposant des alternatives aux modèles économiques en place (création d'une chaîne de valeurs sur une filière courte de bois local). <p>18 membres s'accordent sur l'intégration du projet dans la stratégie du programme ; 1 membre est contre.</p> <p><i>Projet coup de cœur du Comité de programmation.</i></p>
6	4	Projet de recherche et de formation des ardéchois sur le lien homme / nature	Le Mat	62 307,00 €	35 000,00 €	<p>Les membres soulèvent l'intérêt du projet comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Tous les liens que ce projet tisse (entre les personnes, au sein de l'Ardèche, entre les lieux, entre les générations, avec les autres régions, entre les professionnels et la recherche,...), - Il constitue un projet stratégique et exemplaire par rapport au changement de perception du milieu dans lequel on vit ; le potentiel de transformation que ce projet recèle est très fort, en particulier à l'issue de cette première phase, lorsque l'on pourra s'appuyer sur les résultats de cette recherche-action pour développer des formations et supports pédagogiques pour toute la communauté éducative (parents, profs, éducateurs à l'environnement). <p>Les membres s'interrogent sur les points suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Au regard du projet dans son ensemble, LEADER aurait été plus adapté sur la création des outils pédagogiques issus de la recherche-action, d'autant plus au regard des montants alloués à cette dernière.

						<p>Ils formulent les préconisations suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Disposer d'un budget reflétant l'économie globale du projet (remarque pour tous les projets LEADER), - Afin que cette recherche-action débouche bien sur des outils pédagogiques, il convient dès à présent d'associer l'ensemble des futurs partenaires et bénéficiaires potentiels. <p>11 membres s'accordent sur l'intégration du projet dans la stratégie du programme ; 6 membres s'abstiennent.</p> <p>Marie SIMON, par ailleurs salariée de l'association Le Mat, ne prend pas part au débat.</p>
--	--	--	--	--	--	---

- **Projets proposés à la sélection**

Les membres du Comité de programmation, après avoir attribué les notes figurant ci-dessous, sélectionnent les opérations suivantes :

Fiche action	Sous action	Intitulé	Bénéficiaire	Coût total	FEADER prévisionnel	Observations	Note attribuée
2	1	Forêt privée et optimisation de la ressource - 2017	Centre Régional de la Propriété Forestière	59 189,20 €	37 881,08 €	<p>L'animation en amont de la filière bois est une étape indispensable pour massifier et exploiter durablement la ressource forestière et ainsi entreprendre des projets d'investissement sur la filière.</p> <p>Sélectionné à l'unanimité.</p> <p>Jean-Louis TESTUD, par ailleurs membre du CRPF, ne prend pas part au vote.</p>	24
2	2	Mise en place et déploiement d'un dispositif partenarial de soutien aux projets agricoles	Initiative Seuil de Provence Ardèche Méridionale	94 199,00 €	60 287,20 €	<p>Projet innovant concernant le dispositif d'amorçage financiers des projets agricoles (prêt d'honneur, bancarisation réseau entrepreneur, expertise, suivi). Il devra affiner son approche afin de privilégier les projets soutenant des pratiques agro-environnementales et valorisant l'agriculture biologique.</p> <p>Les membres souhaitent disposer d'un bilan annuel sous forme de restitution afin de :</p>	25

						<p>- valider la faisabilité de mise en œuvre du fonds de dotation (notamment en année 1), - approfondir le travail de capitalisation notamment méthodologique à l'échelle du périmètre LEADER Ardèche³ et donc en lien avec la plateforme Initiative présente sur le Centre Ardèche.</p> <p>Les membres s'interrogent sur l'articulation avec les démarches existantes. Il est précisé en séance que ce projet intervient sur un champ spécifique non couvert par les autres partenaires (accompagnement financier).</p> <p>2 membres s'abstiennent, et 15 votent pour ; le projet est donc sélectionné.</p> <p>Alain CHARROUD, par ailleurs Président d'Initiative Seuil de Provence Ardèche Méridionale, ne prend pas part au vote.</p> <p>Projet coup de cœur du Comité de programmation.</p>	
2	4	Accompagnement technique des castanéiculteurs et collectivités dans le cadre du plan ambition châtaigneraies traditionnelles	Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche	73 609,32 €	40 909,32 €	<p>2 membres s'abstiennent, et 14 votent pour ; le projet est donc sélectionné.</p> <p>Lorraine CHENOT, Dominique ALLIX et Agnès HOCQUET, par ailleurs membres du Bureau syndical du Parc des Monts d'Ardèche, ne prennent pas part au vote.</p>	27
3	2	Mise en œuvre de la plateforme de rénovation énergétique - Mobilisation des entreprises en Ardèche méridionale – 2017-2019	Syndicat Mixte du Pays de l'Ardèche Méridionale	52 010,96 €	14 561,96 €	<p>Projet qui nécessite beaucoup d'animation, et qui pourrait être amplifié par une plus grande implication des organisations professionnelles à terme. Les 22 plateformes régionales structurées en réseau offrent un cadre riche d'expériences sur lequel s'appuyer.</p> <p>Sélectionné à l'unanimité.</p> <p>Georges FANGIER et Hervé OZIL, par ailleurs membres du Bureau syndical du Pays de l'Ardèche Méridionale, ne prennent pas part au vote.</p>	26

3	2	Accompagner la montée en compétence des acteurs locaux sur la rénovation énergétique performante	Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche	24 600,40 €	19 371,88 €	<p>Même si les objectifs de rénovation de la plateforme restent modestes au vu de l'ampleur des objectifs à atteindre, l'intérêt de cette action de sensibilisation est de permettre une diffusion maximale de la prise de conscience de la nécessité de rénover les logements ardéchois pour accompagner au mieux les habitants à la fois en termes de confort, d'économie financière et d'économie d'énergie, mais aussi pour conforter le développement de la filière de la rénovation.</p> <p>1 membre s'abstient, et 15 votent pour ; le projet est donc sélectionné.</p> <p>Lorraine CHENOT, Dominique ALLIX et Agnès HOCQUET, par ailleurs membres du Bureau syndical du Parc des Monts d'Ardèche, ne prennent pas part au vote.</p>	23
3	2	Etude de pérennisation pour le dispositif de la plateforme de rénovation énergétique	Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche	31 987,00 €	25 247,52 €	<p>3 membres s'abstiennent, 1 vote contre et 12 votent pour ; le projet est donc sélectionné.</p> <p>Lorraine CHENOT, Dominique ALLIX et Agnès HOCQUET, par ailleurs membres du Bureau syndical du Parc des Monts d'Ardèche, ne prennent pas part au vote.</p>	19
3	3	Actions de développement du Geopark	Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche	37 669,80 €	30 151,84 €	<p>Les richesses du territoire sont au travers du label Géopark mises en valeur et travaillées sur deux axes : la recherche avec d'importants partenariats universitaire qui pourraient un jour aboutir à la création d'un pôle local de recherche, et la volonté de valorisation et de développement économique de ces potentiels, sans oublier la volonté de préservation.</p> <p>Sélectionné à l'unanimité.</p> <p>Lorraine CHENOT, Dominique ALLIX et Agnès HOCQUET, par ailleurs membres du Bureau syndical du Parc des Monts d'Ardèche, ne prennent pas part au vote.</p>	25

Les grilles de sélection détaillées de chaque dossier figurent en annexe.

- Projets proposés à la programmation

Fiche action	Intitulé	Bénéficiaire	Date de sélection	Coût total	FEADER programmé
1 4	Proposer une architecture et un urbanisme innovant et se réapproprié la place centrale de Lamastre	Communauté de communes de Lamastre	28/03/2017	10 000,00 €	6 400,00 €
2 1	Ingénierie forestière en Centre Ardèche 2016	Centre Régional de la Propriété Forestière	15/11/2016	23 981,00 €	9 592,40 €
2 1	Forêt privée et optimisation de la ressource - Ardèche méridionale 2016	Centre Régional de la Propriété Forestière	15/11/2016	37 565,50 €	15 026,20 €
3 1	Amorçage d'un pôle des métiers d'art	Syndicat Mixte du Pays de l'Ardèche méridionale	17/01/2017	51 742,24 €	31 364,24 €
3 2	Communiquer sur la plateforme de rénovation énergétique des logements privés	Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche	17/01/2017	12 466,00 €	9 474,00 €
3 6	Animation et actions Bistrots de Pays - 2017	Syndicat Mixte Centre Ardèche	28/03/2017	18 986,90 €	15 189,52 €
Total FEADER programmé (voir maquette financière)					87 046.36 €

Les membres valident les 6 projets ci-dessus proposés à la programmation. Il s'agit de projets ayant déjà été sélectionnés précédemment. Les montants FEADER proposés pourront évoluer de façon marginale suite à leur saisie dans l'outil OSIRIS (en attente à ce jour).

L'ensemble de ces dossiers, bien que programmés, ne peuvent donc être engagés juridiquement (décision attributive de subvention), ni payés.

Le projet « Valorisation touristique de l'ancienne voie CFD - tranche 1 St-Martin-de-Valamas – Intres » porté par la Communauté de communes Val'Eyrieux ne peut pour l'instant être programmé, l'instruction n'ayant pas encore été validée par l'Autorité de gestion.

- **Validation du relevé de décisions** du Comité de programmation du 28 mars 2017 (ci-joint)

Un membre s'abstient ; le relevé de décisions est validé.

7) Actualités du GAL

- Point sur les nouveaux accompagnements de porteurs de projet en cours
- Finalisation du dispositif d'évaluation du programme pour septembre 2017
- Fête de l'Europe du 19 mai à Privas : présentation du programme lors d'une conférence et tenue d'un stand sur la place de la Mairie (peu de fréquentation)
- Réalisation d'un prototype de jeu de plateau pour présenter le programme LEADER Ardèche³

La séance est close à 21h00.

Lorraine CHENOT,
Présidente de la structure porteuse du GAL
Ardèche³

